

AGMF Prévoyance

Rapport de Durabilité

Article 29 de la Loi Energie Climat (LEC)

Exercice 2023

30 juin 2024

Caveat

Le présent rapport a pour objet la meilleure information des adhérents et du public sur la situation extra financière de l'organisme AGMF Prévoyance, ci-après aussi nommée « Union de mutuelle » ou « AGMF ».

Les éléments ici rapportés sont exacts et établis de bonne foi.

Table des matières

Nos engagements	4
1. Évolutions Organisationnelles.....	4
2. Sensibilisation aux Enjeux Climatiques	4
3. Impact Environnemental	4
4. Impact Social et Sociétal.....	6
5. Impact Économique	8
II. Informations relatives à la démarche générale de l'entité.....	9
1. Moyen d'information.....	10
2. Liste des produits financiers ESG (article 8 et article 9 SFDR)	11
III. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	12
1. Description des ressources dédiées à l'ESG.....	12
2. Actions menées pour renforcer les capacités internes pour contribuer à la transition	12
IV. Gouvernance de l'ESG au sein d'AGMF.....	13
1. Connaissance et expérience des instances de gouvernance.....	13
2. Inclusion des facteurs ESG dans la politique de rémunération	14
3. Intégration des facteurs ESG dans le règlement intérieur du conseil d'administration	14
V. Information sur la stratégie d'engagements auprès des gérants et émetteurs.....	14
1. Stratégie d'engagement auprès des sociétés de gestion et émetteurs.....	14
2. Politique de vote.....	14
3. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel	15
VI. Informations relatives à la part des encours alignés avec la Taxonomie / reposant sur des combustibles fossiles.....	15
VII. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	18
1. Objectif quantitatif à horizon 2030 et 2040	18
2. Quantification des résultats avec des indicateurs.....	18
3. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	19
4. Évolution de la Stratégie d'Investissement et Alignement avec l'Accord de Paris	19
5. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus.....	20
VIII. DECLARATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES	20
1. Cadre réglementaire :	20
2. Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	20
3. Déclaration des principales incidences négatives	22
IX. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité .	25
X. Informations la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	26
XI. Informations sur un plan d'amélioration continue	32

XII. Glossaire 33

Nos engagements

Dans un écosystème où la santé est primordiale, notre engagement envers la prévention, l'action sociale et les services affinitaires reste au cœur de notre mission. Tout en évoluant dans un monde en mutation constante, nous demeurons fidèles à nos valeurs et à notre responsabilité envers nos adhérents, nos collaborateurs et la société dans son ensemble. À travers ce rapport, nous souhaitons mettre en lumière nos actions et initiatives de l'année écoulée, ainsi que nos engagements pour l'avenir. Nous nous efforçons de maintenir une approche proactive et durable, contribuant ainsi au bien-être et à la santé de tous.

1. Évolutions Organisationnelles

- Le comité sobriété évolue et devient le comité RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).
- Un collaborateur est partiellement détaché sur les sujets RSE pour l'organisation, la préparation des comités et la mise en place des suivis.
- Une nouvelle Directrice Générale Adjointe (DGA) en charge des Ressources Humaines, de la RSE et de la Transformation est nommée.

2. Sensibilisation aux Enjeux Climatiques

Dans le cadre de son engagement pour l'environnement, le Groupe Pasteur Mutualité a mis en place des initiatives concrètes :

Nous croyons fermement en l'importance de sensibiliser nos collaborateurs aux défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés. C'est pourquoi nous avons organisé des ateliers de la « Fresque du Climat » pour permettre à nos collaborateurs d'approfondir leurs connaissances sur les causes et les conséquences du changement climatique, ainsi que sur les actions à entreprendre pour y faire face. Afin de renforcer notre démarche de sensibilisation, nous avons formé cinq de nos salariés à l'animation des ateliers de la « Fresque du Climat ». Cette formation a permis à ces collaborateurs de développer leurs compétences en matière de communication et d'animation, tout en devenant des relais d'information auprès de leurs collègues. En favorisant la montée en compétences de nos équipes sur ces enjeux, nous renforçons notre capacité à sensibiliser efficacement l'ensemble des salariés aux enjeux environnementaux et à mobiliser chacun dans notre démarche de développement durable.

3. Impact Environnemental

➤ Transport et Mobilité Responsable

La prise de conscience croissante des enjeux environnementaux nous pousse à repenser nos politiques de déplacement et à promouvoir des solutions plus durables. Dans cette optique, nous avons entrepris plusieurs initiatives visant à réduire notre empreinte carbone et à favoriser une mobilité responsable.

- **Révision de la car Policy** : nous privilégions l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement. Cette transition vers une flotte plus écologique contribue à réduire notre impact sur l'atmosphère et à promouvoir une mobilité plus durable. 95% du parc est composé de véhicules électriques.
- **Optimisation des déplacements de nos collaborateurs** pour les rendez-vous en clientèle. Nous proposons des rendez-vous à distance avec nos conseillers comme alternative aux déplacements physiques. De plus, nous avons mis en place des créneaux

« verts » lors de la prise de rendez-vous, permettant ainsi de limiter les déplacements inutiles et de réduire notre empreinte carbone. Un rendez-vous sur deux est réalisé à distance.

- **Mobilité durable** : nous offrons à nos collaborateurs des forfaits de mobilité durable. Ces forfaits encouragent l'utilisation des transports en commun, du covoiturage et des modes de déplacement doux tels que le vélo ou la marche. En incitant nos collaborateurs à adopter des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, nous contribuons à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir un mode de vie plus écologique.

➤ Économies de Ressources et Maîtrise des Énergies

- **Poursuite de la démarche zéro papier** : Dans le cadre de notre engagement envers la préservation de l'environnement, nous avons poursuivi notre démarche zéro papier en intensifiant la dématérialisation des demandes d'adhésion à nos contrats (95%), des courriers et échanges, ainsi que des démarches administratives avec nos adhérents. Grâce à l'espace adhérent sur notre site Internet et notre application mobile, nos adhérents peuvent accéder facilement et rapidement à leurs documents et effectuer leurs démarches en ligne. Cette transition vers le numérique nous permet non seulement de réduire notre consommation de papier, mais aussi d'améliorer l'efficacité de nos processus et de réduire notre empreinte carbone.
- **Tri sélectif et recyclage des déchets** : Nous avons renforcé nos efforts en matière de gestion des déchets en mettant en place un système de tri sélectif dans nos locaux. Grâce à des poubelles spécifiques et à une sensibilisation continue de nos collaborateurs, nous favorisons le recyclage et la valorisation de nos déchets, contribuant ainsi à la préservation des ressources naturelles et à la réduction des déchets envoyés en décharge.
- **Revalorisation et recyclage du matériel numérique** : Afin de prolonger la durée de vie de nos équipements informatiques, nous avons mis en place un programme de revalorisation et de recyclage du matériel numérique en partenariat avec WeeeDolt. Les équipements obsolètes sont revalorisés dans la mesure du possible, tandis que les composants recyclables sont récupérés pour être réutilisés dans de nouveaux produits. Cette initiative nous permet de réduire notre empreinte écologique tout en contribuant à une économie circulaire et responsable.

Certificat d'empreinte carbone évité 2023 :

21 033 Kg de CO 2 eq, 195 Kg de déchets évités

- **Acquisition de matériel informatique reconditionné afin d'augmenter la durée de vie des équipements** : dans le cadre de notre démarche en faveur de la durabilité, nous privilégions l'acquisition de matériel informatique reconditionné. En optant pour des équipements déjà utilisés mais remis à neuf, nous réduisons notre impact environnemental en prolongeant la durée de vie des produits et en limitant la production de déchets électroniques.
- **Contrat électricité énergie verte pour notre siège social** : Dans le cadre de notre engagement en faveur des énergies renouvelables, nous avons souscrit un contrat d'électricité d'origine verte pour notre siège social. En choisissant une source d'énergie propre et renouvelable, nous réduisons notre empreinte carbone et soutenons le développement des énergies durables.
- **Optimisation de la consommation énergétique** : Nous avons mis en place plusieurs mesures visant à optimiser notre consommation énergétique et à réduire notre empreinte environnementale. Par exemple, nous avons réglé la température des locaux de notre siège social à 24°C en été et à 19°C en hiver, permettant ainsi de réduire notre consommation d'énergie tout en assurant le confort de nos collaborateurs. De plus, nous avons installé des

capteurs de présence pour contrôler l'éclairage, ce qui nous permet de réduire la consommation électrique inutile en éteignant automatiquement les lumières dans les zones non occupées.

➤ **Initiatives de Biodiversité**

- **Mise en place de ruches sur le toit de notre siège social.** Cette initiative vise à favoriser la biodiversité en milieu urbain et à sensibiliser nos collaborateurs à l'importance de la protection des abeilles, essentielles à notre écosystème. En 2023, nos ruches ont produit 50 kg de miel avec notre partenaire « Abeilles et miel », distribué à nos collaborateurs pour encourager la consommation locale et responsable.

4. Impact Social et Sociétal

➤ **Changement de Modèle (Conditions de Travail)**

Nous croyons fermement que des conditions de travail flexibles et adaptées aux besoins de nos collaborateurs favorisent leur bien-être et leur épanouissement professionnel. Dans cette optique, nous avons mis en œuvre plusieurs mesures visant à transformer nos pratiques en matière de conditions de travail.

- **Télétravail jusqu'à 3 jours par semaine** : Nous offrons la possibilité à nos collaborateurs de travailler jusqu'à trois jours par semaine en télétravail, favorisant ainsi un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle tout en réduisant notre empreinte carbone.
- **Décloisonnement des horaires** : Nous encourageons la flexibilité des horaires de travail pour permettre à nos collaborateurs de mieux concilier leurs obligations professionnelles et personnelles, favorisant ainsi leur bien-être et leur productivité.
- Reconnaissant l'importance du travail des équipes de ménage dans le maintien de la propreté et de l'hygiène de nos locaux, nous avons mis un terme aux horaires décalés. Le personnel de ménage intervient en journée pendant les heures de bureau.
- **Formation managériale** pour renforcer les compétences en gestion d'équipe, et ateliers codéveloppement pour les collaborateurs afin de favoriser un environnement de travail positif et inclusif. Mise en place du programme GPM FACTORY pour les jeunes collaborateurs, axé sur l'innovation.
- **Formation apprentissage** : 10% des effectifs sont en situation d'apprentissage.

➤ **Prévention et Engagement Sociétal**

- **Hôtel hospitalier** : mise à disposition de chambres d'hôtel pour les familles d'enfants hospitalisés à l'hôpital Necker à Paris, soit 700 nuitées en 2023.
- **Des repas solidaires pour les étudiants en santé** : Le Mille Grazie, restaurant du Groupe Pasteur Mutualité, a lancé le 1er novembre 2023 une opération de solidarité auprès des étudiants en santé. Pour lutter contre la précarité étudiante, grandissante dans un contexte inflationniste, il a proposé à chacun de ses clients de faire en fin de repas un geste solidaire de 3 euros. Les sommes récoltées ont permis de fabriquer des pizzas à prix coûtants pour de jeunes professionnels de santé en formation à l'Hôpital Necker-Enfants malades.
- **Collecte alimentaire** : Afin de marquer notre engagement et notre ancrage local en plein cœur du 15e arrondissement, nous avons organisé une collecte solidaire au bénéfice de l'antenne de la Croix-Rouge du 15e.
- **Installation d'un potager urbain solidaire à Mérignac** : Un potager en partenariat avec « Les nouveaux potagers » a été installé et inauguré le 31 janvier 2023 sur le toit-terrasse

de nos locaux de Mérignac. Mis en place à l'initiative des équipes d'Inflexsys, structure du Groupe, ce dispositif d'agriculture urbaine s'inscrit dans la démarche RSE volontariste du Groupe. 50% de notre récolte de légumes sont remis à la Banque Alimentaire de Bordeaux Gironde.

- **Bourses pour de jeunes chercheurs en santé** : 8 nouveaux lauréats des Bourses Villa M 2023 ont bénéficié d'une dotation de 10 000 euros chacun pour poursuivre leurs travaux de recherche. Ce soutien a été rendu possible grâce à l'engagement pour l'innovation et le progrès en santé de Groupe Pasteur Mutualité et de ses mutuelles partenaires. La cérémonie de remise des Bourses a eu lieu le 27 septembre 2023 à Villa M, en présence du comité scientifique du fonds de dotation Villa M et des Présidents des Mutuelles.
- **Lancement de la TEAM SPORT SANTE VILLA M 2024** en avril 2023 : Villa M et Groupe Pasteur Mutualité ont constitué une équipe de professionnels de santé sportifs de haut niveau, en route pour les qualifications des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. À travers la voix de ses athlètes, la Team Sport Santé 2024 se mobilisera pendant deux ans en faveur du développement du sport santé et de la promotion de l'activité physique comme outil de santé préventive et thérapeutique. Elle poursuit l'engagement pionnier du Groupe en faveur de l'activité physique et s'inscrit pleinement dans l'écosystème de prévention mis en place par Villa M depuis deux ans.

➤ Prévention et Accompagnement

- **Organisation de séances de boxe à l'hôpital** : ces cours à destination des équipes médicales et soignantes des établissements de santé ont vocation à accompagner les professionnels de santé dans la gestion de leur développement personnel et professionnel et constituent pour eux un moment important de récupération et de régénération. 629 Séances ont été organisées en 2023.
- **Prévention du burn-out** : nous mettons en place avec M-Soigner des actions de formations préventives, menées dans le but d'éviter ou de réduire l'apparition, le développement et la gravité des accidents, maladies et handicaps. Ces actions ont pour objet l'amélioration de la qualité de vie tant des professionnels de santé que des patients.
- **Prévention et accompagnement** : le Groupe Pasteur Mutualité est l'un des principaux mécènes du Programme M, dispositif reposant sur un accompagnement de pair à pair afin de soutenir les médecins et soignants en souffrance.
- Ateliers de formation à la gestion des conflits et à la prévention des agressions en milieu hospitalier auprès d'équipes soignantes.
- **Organisation des Dialogues de la Santé** : Groupe Pasteur Mutualité est partenaire de la première édition des Dialogues de la Santé les 13 et 14 avril 2023 sur le thème « La prévention, coûte que coûte ». Elle a réuni pendant 2 jours les plus grands experts de l'écosystème santé (professionnels de santé, représentants d'institutions, décideurs politiques...) afin de débattre des enjeux économiques de la prévention.
- **Projet d'inclusion d'une offre de services de Prévention dans nos contrats Santé et Prévoyance** pour nos adhérents. Cette initiative vise à améliorer le bien-être physique et mental des professionnels de santé. La plateforme offrira une expérience personnalisée avec des coachings vidéo, des conseils en nutrition, et des outils de gestion du stress et des addictions.

Startups impliquées :

- *Numa Health* : Fournit des outils et des conseils personnalisés pour gérer le stress et les troubles du sommeil.
- *Kwit* : Application pour aider à lutter contre la consommation de tabac.
- *Sobero* : Application pour lutter contre la consommation d'alcool.
- *Dépist&vous* : Plateforme pour la prévention et le dépistage précoce des cancers.
- *Poppins* : Solution innovante utilisant la musique pour aider les enfants atteints de troubles de l'apprentissage.

- **Actions de prévention et promotion du sport pour les collaborateurs.** Nous encourageons activement nos collaborateurs à adopter un mode de vie actif et à pratiquer régulièrement une activité physique. Pour ce faire, nous organisons des événements et des activités physiques adaptées à tous les niveaux de condition physique incluant des défis sportifs et des cours de boxe. En offrant à nos collaborateurs des opportunités de rester actifs et en bonne santé, nous contribuons à renforcer leur bien-être global et leur motivation au travail.
- **Octobre Rose** : Ateliers de Dépistages des Cancers. Dans le cadre d'Octobre Rose et de Movember, Groupe Pasteur Mutualité a organisé deux ateliers de dépistages des cancers du col de l'utérus, du cancer du sein et du cancer colorectal en octobre et novembre 2023. L'objectif de ces ateliers étant de sensibiliser les collaborateurs à l'importance du dépistage. C'est grâce à lui que les prises en charges peuvent être anticipées et les chances de guérison augmentées.

5. Impact Économique

- **Poursuite des investissements dans les startups E-Santé avec un fort impact sociétal.**

Veille et expérimentation de startups du GreenTech.

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives économiques visant à renforcer notre écosystème et à soutenir des projets à fort impact sociétal. Nous étudions les opportunités de partenariats et d'acquisitions, notamment avec des entreprises innovantes dans le secteur de la e-santé et de la GreenTech.

1. Présentation du programme iMpulsion et ses objectifs

Le programme iMpulsion, créé par Groupe Pasteur Mutualité, est un accélérateur de startups spécialisé dans le domaine de la e-santé.

Il vise à soutenir les startups innovantes en leur offrant un accompagnement personnalisé, des opportunités de mentorat, et un accès à un réseau étendu de professionnels de santé, d'investisseurs, et de partenaires stratégiques.

Les principaux objectifs du programme sont de :

- Favoriser l'innovation en santé : aider les startups à développer des solutions innovantes qui améliorent la qualité et l'efficacité des soins de santé.
- Intégrer des Critères ESG dans le programme iMpulsion.

Les dimensions sociétales et environnementales sont prises en compte dès la sélection des startups. Le programme d'accélération encourage et contribue à l'amélioration de ces critères tout au long de l'accompagnement, par exemple en promouvant un usage responsable de l'Intelligence Artificielle (IA), en favorisant l'accès équitable aux soins de santé pour toutes les populations, en intégrant des pratiques de gestion durable des ressources, en promouvant l'égalité hommes-femmes, et en répondant aux besoins spécifiques de la santé de la femme.

- Faciliter l'accès aux financements : accompagner les startups dans leurs levées de fonds et les mettre en relation avec des investisseurs potentiels dont le Groupe Pasteur Mutualité qui a dédié une enveloppe budgétaire de 10 M€ dans son plan stratégique.

2. Startups du programme iMpulsion 2023

19 startups ont été sélectionnées pour le programme iMpulsion en 2023.

Ces startups couvrent diverses catégories telles que le parcours de soins, la santé de la femme, la prévention, l'aide au diagnostic, l'IA pour les soignants, l'augmentation du temps médical, et le bien-être.

3. Accompagnement et études sur les levées de fonds

Le programme iMpulsion accompagne chaque startup dans sa quête de financement en réalisant des études approfondies et en fournissant un soutien personnalisé. Cet accompagnement comprend :

- L'évaluation des besoins financiers : analyse détaillée des besoins financiers de chaque startup, identification des opportunités de financement et élaboration de stratégies adaptées.
- La préparation aux levées de fonds : organisation de sessions de mentorat et d'ateliers pour préparer les startups à présenter leurs projets aux investisseurs potentiels. Ces sessions incluent la révision des « pitches », des business plans et des stratégies de communication.
- La mise en relation avec des investisseurs : facilitation des rencontres entre les startups et des investisseurs via des événements de networking, des présentations privées et des forums d'investissement.
- Le suivi et support continu : suivi régulier des progrès des startups et fourniture de conseils continus pour ajuster les stratégies de levée de fonds en fonction des retours des investisseurs et des évolutions du marché.

4. Veille et expérimentation de startups du GreenTech

Le programme iMpulsion intègre une dimension de veille technologique et d'expérimentation avec les startups du GreenTech. Cette approche permet de :

- Surveiller les avancées technologiques et d'usage dans le domaine de la GreenTech et d'identifier les innovations susceptibles de transformer le secteur de la santé.
- Encourager les synergies entre les technologies de la santé et celles du GreenTech, créant ainsi des solutions hybrides qui répondent à la fois aux enjeux sanitaires et environnementaux.

En soutenant la croissance externe, en investissant dans des startups e-santé à fort impact sociétal, et en veillant à l'expérimentation des technologies et des usages GreenTech, le programme iMpulsion participe aux objectifs environnementaux. Il contribue ainsi à la transformation durable du secteur de la santé, en alignant les pratiques des startups et des entreprises établies avec les objectifs de durabilité environnementale et sociale.

II. Informations relatives à la démarche générale de l'entité

AGMF Prévoyance, ci-après dénommée « Union de mutuelle » ou « AGMF », est la structure de tête du Groupe Pasteur Mutualité.

AGMF propose aux membres participants de ses groupements adhérents des solutions en prévoyance individuelle ou collective : complémentaires santé, garanties arrêt de travail, invalidité, couverture de prêt et protection décès.

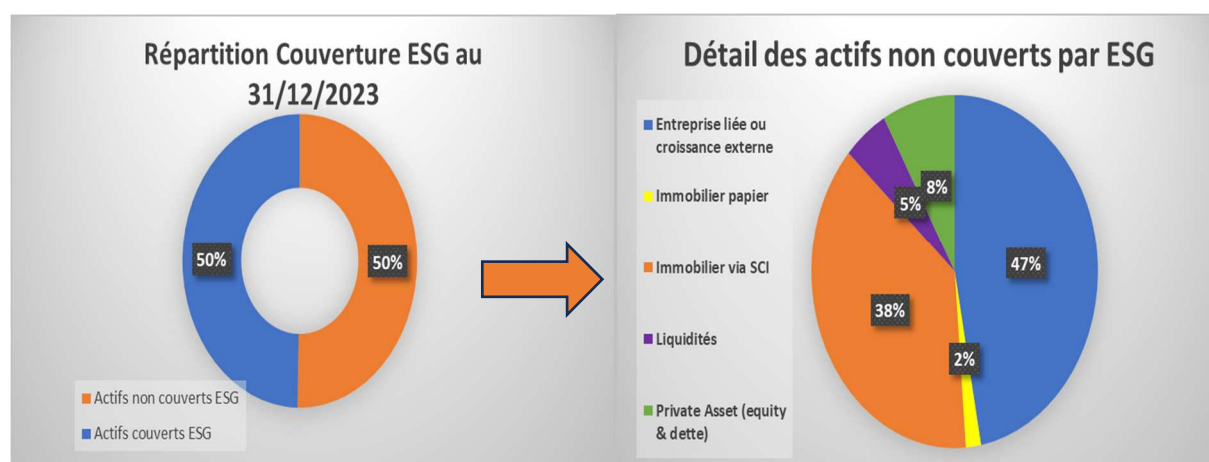
Notre politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) fait partie intégrante de la stratégie de développement durable d'AGMF et se manifeste dans la gestion de nos placements. Elle vise à honorer

l'engagement envers les intérêts à long terme de ses assurés tout en respectant les valeurs fondatrices du groupe.

En tant qu'investisseur de long terme, AGMF privilégie depuis plusieurs années l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), essentiels pour évaluer les risques et opportunités des investissements et pour influencer la valorisation des entreprises ainsi que la performance globale des actifs.

L'objectif consiste à maintenir la prise en compte des critères de responsabilité ESG dans la majorité de notre portefeuille d'actifs, en choisissant des gestionnaires et des titres conformes à ces critères.

AGMF délègue l'essentiel de sa gestion financière à des gestionnaires d'actifs tiers et s'est initialement focalisée, s'agissant de l'analyse ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance), sur ses mandats de gestion obligataires et actions. Ces derniers représentent 36% de l'ensemble du portefeuille et sont gérés par Candriam. Au 31 décembre 2023, le portefeuille s'élève à 737,8 M€.



À partir du 1er janvier 2024, AGMF renforcera son approche durable en appliquant une politique d'exclusion pour éviter les investissements non alignés avec ses valeurs et ses objectifs de durabilité.

En outre, dans sa stratégie de diversification, AGMF a choisi d'investir dans des fonds thématiques conformes aux articles 8 ou 9 du règlement SFDR, couvrant une large palette d'actifs cotés et non cotés.

La part des actifs soumis à un processus ESG représente 50%, sont inclus les mandats de gestion et les organismes de placements collectifs.

La part des actifs illiquides représente 50% des actifs d'AGMF et ne dispose pas de notations ESG.

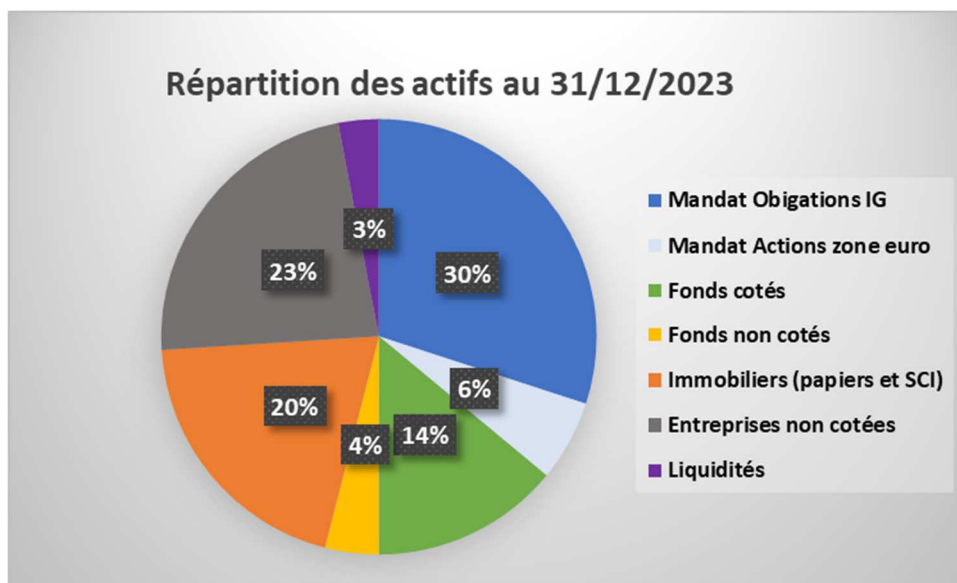
1. Moyen d'information

Le rapport annuel sur la durabilité, destiné à nos adhérents, détaille les actions menées et les avancées réalisées dans ce domaine. Publié annuellement, ce rapport est disponible sur le site internet de Groupe Pasteur Mutualité (groupepasteurmutualite.fr) et est également communiqué à l'ACPR. Il offre une analyse approfondie des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) intégrés dans nos politiques d'investissement, expose les mesures spécifiques prises durant l'année, les résultats obtenus, et établit nos ambitions futures en matière de durabilité.

La politique de placement Responsable d'AGMF fait l'objet d'une révision annuelle et est approuvée par le Conseil d'Administration, assurant ainsi une gestion alignée avec nos engagements en responsabilité sociale des entreprises (RSE). Cette communication annuelle permet à nos administrateurs de rester informés des initiatives et performances relatives aux enjeux financiers et extra financiers, assurant ainsi une transparence totale sur notre engagement et nos progrès dans ces domaines.

2. Liste des produits financiers ESG (article 8 et article 9 SFDR)

Répartition des actifs de placement au 31/12/2023 :



Les notations ESG et les données de reporting sont calculées sur le portefeuille de placements cotés (Mandat Action, Mandat obligataire et les fonds cotés) qui représente 372 M€ soit 50% des actifs d'AGMF.

Les fonds cotés (OPCVM Actions, OPCVM convertibles, OPCVM Obligataires et OPCVM Monétaires) représentent 14% des actifs pour un montant de 105 M€ dont 85% sont classifiés comme article 8 et 9 du SFDR listés ci-dessous :

LB_ID_TITRE	LB_EMETTEUR	SFDR	VM	% actif tot
FR0013517299	ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE	Article 9	6 008 760	1%
FR00140059Z4	HOMA IMPACT SOCIAL FRANCE	Article 9	2 243 645	0%
LU0503631631	PICTET - GLOBAL ENVIRONMENTAL OPPORTUNITIES	Article 9	4 589 686	1%
FR0010383448	ECHIQUIER CONVEXITE SRI EUROPE	Article 8	8 299 731	1%
FR0010831693	OSTRUM CASH EURIBOR	Article 8	20 490 050	3%
FR0013084357	MONTPENSIER FINANCE - M CONVERTIBLES	Article 8	8 005 995	1%
FR0013263811	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	Article 8	8 624 440	1%
FR0013332962	BANQUE ST-OLIVE BSO BIO SANTE	Article 8	4 832 071	1%
FR0013507001	LAZARD FUNDS-LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI	Article 8	4 929 072	1%
FR0013532363	COLVILLE GENERATIONS	Article 8	7 852 852	1%
LU0391999124	CANDRIAM MONEY MARKET EURO	Article 8	205 551	0%
LU0396332131	UBS LUX BOND SICAV - CONVERT GLOBAL EUR	Article 8	5 252 525	1%
LU1165637460	IVO FUNDS - IVO FIXED INCOME	Article 8	5 970 671	1%
LU1280365633	DYNASTY SICAV SA - DYNASTY GLOBAL CONVERTIBLES	Article 8	9 064 205	1%
LU1694789964	DNCA INVEST - FLEX INFLATION	Article 8	2 999 827	0%
LU1439458719	ROBUS MID-MARKET VALUE BOND FUND	Article 6	5 662 546	1%
			105 031 625	14%

III. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

1. Description des ressources dédiées à l'ESG

Groupe Pasteur Mutualité a alloué des ressources spécialisées pour renforcer l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de ses activités.

La direction financière emploie la solution Lumrisk pour effectuer la transparence et les analyses approfondies du portefeuille d'investissement, garantissant ainsi que les choix financiers reflètent ses engagements en matière de durabilité. Par ailleurs, l'outil Clarity, mis en œuvre via le partenariat avec Lumrisk, permet d'évaluer et de suivre la durabilité des investissements, favorisant une transparence et une responsabilité accrues.

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) occupe une place centrale dans le plan stratégique, avec l'implication active de toutes les directions. Pour coordonner et superviser les initiatives RSE, le Groupe s'est doté en 2022 d'un organe collaboratif, regroupant plusieurs Directions, nommé « Comité RSE », il a notamment pour but de :

- Réfléchir collectivement à des solutions pour réduire nos dépenses énergétiques
- Mettre en place un plan d'action ;
- Collecter et analyser les résultats des améliorations mises en place, mesurer les écarts ;
- Promouvoir des solutions innovantes, communiquer et sensibiliser nos collaborateurs.

Ce comité joue un rôle crucial dans le suivi et la mise en œuvre de toutes les actions RSE, assurant que nos pratiques commerciales soient alignées avec nos valeurs éthiques et nos responsabilités environnementales. Ces mesures démontrent notre engagement à promouvoir une gestion responsable et à contribuer positivement à la lutte contre le changement climatique.

En 2023, la part des ressources dédiées à la prise en compte des critères environnementaux et sociaux est de 0,21% ETP pour un budget de 0,44 M€ €.

2. Actions menées pour renforcer les capacités internes pour contribuer à la transition

Groupe Pasteur Mutualité en tant que membre de AF2i et abonné AGEFI, permet à notre direction financière de participer à des journées de formation sur les différents sujets liés à l'impact, au climat et à la biodiversité.

Le groupe met en place des formations et des webinaires périodiquement à ses administrateurs, le comité stratégique et ses collaborateurs afin de renforcer leur capacité sur les problématiques ESG et leur prise en compte dans le modèle économique.

Le comité RSE du GIE a initié une proposition proactive visant à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux climatiques.

Dans cet esprit, nous avons décidé de former cinq de nos salariés à "La Fresque du Climat" en 2023, un atelier collaboratif et interactif qui démontre de manière visuelle et concrète les causes et les effets du changement climatique.

Cette formation permettra à ces ambassadeurs de diffuser leurs connaissances acquises à travers des sessions de sensibilisation organisées au sein de notre entreprise.

Les ateliers sont programmés pour l'année 2024, débutant avec les salariés du GIE, puis s'étendant aux filiales de notre groupe ainsi qu'aux locataires de nos propriétés. Notre objectif est d'élever le niveau

de conscience environnementale parmi tous les membres de notre réseau, contribuant ainsi à une culture d'entreprise plus durable et informée.

IV. Gouvernance de l'ESG au sein d'AGMF

1. Connaissance et expérience des instances de gouvernance

(1) Instances décisionnelles

✓ Conseil d'administration :

Il définit les orientations stratégiques et approuve annuellement la politique de gestion des risques d'investissement.

Il contrôle la mise en œuvre en s'appuyant sur les travaux du comité d'investissement et le comité d'audit et des risques.

✓ Commission des finances et immobilier

Cette instance permet de travailler sur les sujets financiers en préambule aux présentations faites lors des Conseils d'Administration et notamment l'examen de l'allocation stratégique d'actifs.

(2) Pilotage et organisation opérationnelle

✓ Direction financière groupe

La direction financière propose l'allocation d'actifs dans le respect de la couverture des provisions techniques d'une part et la bonne gestion des fonds propres d'autre part.

Cette allocation doit respecter l'ensemble des règles législatives et réglementaires et notamment le principe de la « personne prudente ». Elle tient compte des exigences fixées par la politique de gestion des risques d'investissement.

✓ Comité d'investissement

Le Conseil d'Administration délègue au Comité d'Investissement, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs suivants :

- La préparation de l'allocation stratégique d'actifs en vue de son examen par la Commission des finances et de l'immobilier,
- Les prises de décisions d'investissement dans le respect des orientations arrêtées par le Conseil d'Administration (allocation stratégique d'actifs, politiques écrites, lignes directrices de la politique de placement...),

✓ Comité d'Audit et des risques

Le Comité d'Audit et des risques a été informé et est sensible aux enjeux environnementaux et de biodiversité. Une présentation a été faite au sein de ce comité sur les enjeux de la Loi Energie Climat et plus particulièrement son article 29 dès l'année 2021.

2. Inclusion des facteurs ESG dans la politique de rémunération

Les administrateurs de l'Union de mutuelle ne perçoivent pas de rémunération.

Bien conscient des risques en matière de durabilité, le Groupe réfléchit à la manière la plus appropriée et ordonnée d'intégrer cette notion dans sa politique de rémunération.

Pour ce faire et de façon concomitante à la mise en œuvre de la directive SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), le Groupe a décidé d'être accompagné dans cette démarche avec des critères maîtrisés et partagés qui puissent répondre au mieux à ses valeurs.

Ainsi, le Groupe s'est fixé d'intégrer ses critères de durabilité (RSE) dans son prochain accord d'intéressement des salariés qui sera négocié en 2026 pour les années 2026 à 2028.

3. Intégration des facteurs ESG dans le règlement intérieur du conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration a été modifié par l'Assemblée Générale du 17 juin 2023 afin d'intégrer un article spécifique aux critères ESG dans le respect de la réglementation.

V. Information sur la stratégie d'engagements auprès des gérants et émetteurs

1. Stratégie d'engagement auprès des sociétés de gestion et émetteurs

AGMF ne dispose pas d'une politique d'engagement actionnarial, car elle délègue toute la gestion financière via des mandats de gestion ou elle utilise des véhicules financiers du type OPCVM. Toutefois quand elle le peut, elle incite ses sociétés de gestion déléguées à maintenir une forte implication lors des Assemblées Générales et à exercer activement leurs droits de vote, afin de soutenir les objectifs de transition énergétique et écologique.

En favorisant des dialogues constructifs avec les acteurs de l'écosystème, nous espérons pouvoir accélérer l'impact sur la transition énergétique et climatique. AGMF s'assure également que les fonds classés articles 8 ou 9 disposent d'une politique d'engagement appropriée.

2. Politique de vote

AGMF ne détient pas d'actions directement et n'a donc pas formalisé de politique de vote. Elle s'assure néanmoins que les politiques des gérants délégués sont conformes à ses valeurs et à ses intérêts.

Concernant les participations dans les filiales assurantielles ou autre structure du groupe, AGMF siège aux instances et exerce son droit de vote.

3. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

AGMF a fait le choix dès 2016 d'exclure totalement certains secteurs de son univers d'investissement et d'orienter au mieux ces flux vers des investissements responsables.

L'analyse ISR (Investissement Socialement Responsable) est réalisée par le mandataire, qui utilise des modèles internes alimentés par diverses sources d'informations, y compris les recherches et les données fournies par des prestataires spécialisés en ISR. Cette analyse est limitée aux titres détenus en direct. Pour les obligations souveraines, un filtre "best univers" est appliqué, tandis que pour les obligations d'entreprises, un filtre "best in class" est utilisé.

Ci-dessous la politique d'exclusion au sein des mandats :

Activités	Seuil d'exclusion
<u>Armement</u>	Implication dans des mines anti-personnel, bombes à sous munition, uranium enrichi, arme chimique, biologiques, phosphore blanc Revenus > 5%
Violations d'un ou de plusieurs des 10 principes du Pacte mondial de l'ONU	Toutes les entreprises sujettes à de controverses jugées très sévères par MSCI (« Red flag »)
Jeux de hasard	Revenus > 5%
<u>Tabac</u>	Producteurs de tabacs Revenus > 5%
<u>Charbon Thermique</u>	Revenus > 10%
Pétrole et gaz non conventionnels	Revenus > 10% (de chaque activité non conventionnelle)
Pétrole et gaz conventionnels	Entreprises pétrolières et gazières dont les CAPEX verts sont < 20%
Production d'électricité	Part d'électricité produite à partir du charbon >10% Part d'électricité produite à partir du pétrole et du gaz > 30%

Ces seuils d'exclusion ne concerneront pas les entreprises ayant un plan crédible de sortie du charbon et neutralité carbone en 2050.

VI. Informations relatives à la part des encours alignés avec la Taxonomie / reposant sur des combustibles fossiles

La taxonomie appliquée à la gestion d'actifs fait référence à un système de classification qui vise à définir et à catégoriser les activités économiques en fonction de leur contribution à des objectifs environnementaux durables. Elle est utilisée pour identifier les investissements qui répondent à des critères spécifiques en matière de durabilité.

Selon la taxonomie établie par l'Union européenne, un investissement durable est défini comme un investissement qui contribue de manière substantielle à l'un des objectifs environnementaux suivants :

1) L'atténuation du changement climatique : cela comprend les activités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à augmenter l'efficacité énergétique, à développer les énergies renouvelables, etc.

2) L'adaptation au changement climatique : cela concerne les activités visant à renforcer la résilience des écosystèmes, des infrastructures et des communautés face aux effets du changement climatique, tels que l'augmentation des événements météorologiques extrêmes.

3) L'utilisation durable et la protection des ressources en eau et marines : cela inclut les activités visant à préserver et à restaurer les écosystèmes aquatiques, à promouvoir l'utilisation efficace de l'eau et à réduire la pollution marine.

4) La transition vers une économie circulaire : cela concerne les activités favorisant la réutilisation, le recyclage, la réduction des déchets et la promotion de l'utilisation efficace des ressources.

5) La prévention et le contrôle de la pollution : cela comprend les activités visant à réduire les émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que les activités liées à la gestion durable des déchets.

6) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes : cela concerne les activités visant à préserver et à restaurer la biodiversité, à protéger les écosystèmes et à promouvoir une utilisation durable des terres.

En résumé, la taxonomie définit un investissement durable comme un investissement qui contribue de manière positive à l'un de ces objectifs environnementaux spécifiques.

La part des expositions sur les activités éligibles à la taxonomie

La proportion des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie est de 31% (hors obligations souveraines). Si l'on inclut les obligations souveraines, cette proportion descend à 22%. Cette augmentation est due à une communication accrue des entreprises.

La part des expositions sur des entreprises relevant de la « Non Financial Reporting Directive » (NFRD) est de 22%.

La part des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE soit non européenne et ne relevant pas de la « Non Financial Reporting Directive » (NFRD) est en dessous de 1%.

Les chiffres évoluent continuellement en raison des entreprises qui communiquent progressivement sur leur éligibilité exacte, ce qui rend leur interprétation complexe.

Alignement des investissements sur la taxonomie

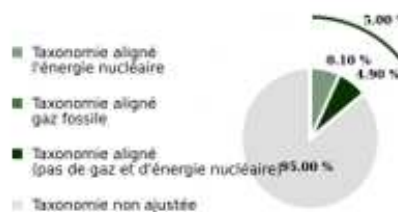
Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE.

Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du portefeuille y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du portefeuille autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



De plus, pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

- Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental : 0,08% du portefeuille est aligné sur la taxinomie de l'UE par le biais d'activités transitoires.
- Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables : 1,82% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

VII. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

La neutralité carbone à l'horizon 2050 appartient désormais au langage commun, face à l'urgence climatique, les changements à opérer sont d'une telle ampleur qu'il est indispensable d'accélérer les débats et le chemin pour l'atteindre.

AGMF a décidé de ne pas pratiquer d'exclusion sectorielle au sens strict, et de favoriser les comportements vertueux, en matière de réduction des émissions carbone et de dialogue (via ses sociétés délégataires) avec les émetteurs afin d'accompagner la transition.

1. Objectif quantitatif à horizon 2030 et 2040

À ce jour, AGMF n'a pas d'objectif quantitatif clair et validé à horizon 2030.

En décembre 2023, AGMF a sélectionné l'outil Clarity via la société Lumrisk, chargée de collecter les données en transparence et de suivre les investissements. Bien que cet outil ait été utilisé auparavant pour le suivi des indicateurs ESG et climat, cette nouvelle initiative permet d'intégrer des données TCFD détaillées, ce qui constitue une première étape essentielle pour analyser les données disponibles avant d'établir des objectifs quantitatifs.

Bien que la mutuelle ne soit pas propriétaire de cet outil et en raison de ressources limitées au regard de sa taille en personnels et en moyens, il est nécessaire de prioriser les actions à mener.

AGMF doit se concentrer sur l'analyse des données qui permettra de formuler un cahier des charges précis à Lumrisk avant de pouvoir établir des objectifs quantitatifs et proposer une politique aux instances dirigeantes.

Cette approche graduelle garantit que les futurs objectifs seront basés sur des informations précises et une analyse rigoureuse, assurant leur pertinence et leur efficacité dans le cadre des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2. Quantification des résultats avec des indicateurs

✓ Empreinte Carbone au 31/12/2023

	Value	Coverage (organizations)	Portfolio Weight	Reported (value)	Estimated (value)	Not Available (value)
Weighted Average Carbon Intensity Scopes 1 & 2	109,05	1 525	33,00%	75,01%	24,22%	0,77%
Weighted Average Carbon Intensity Scope 3	1 003,32	1 415	31,93%	65,39%	30,63%	3,97%
Financed Emissions Scopes 1 & 2	16 448,30	1 492	32,90%	74,88%	24,06%	1,06%
Financed Emissions Scope 3	89 636,09	1 406	31,90%	65,29%	30,65%	4,07%
Financed Emissions / USD M Invested Scopes 1 & 2	67,80	1 492	32,90%	74,88%	24,06%	1,06%
Financed Emissions / USD M Invested Scope 3	381,05	1 406	31,90%	65,29%	30,65%	4,07%

✓ **Empreinte Carbone au 30/12/2022:**

	Value	Coverage (organizations)	Portfolio Weight	Reported (value)
Weighted Average Carbon Intensity Scopes 1 & 2	113,12	1 516	58,39%	41,69%
Weighted Average Carbon Intensity Scope 3	732,76	1 470	57,11%	41,69%
Financed Emissions Scopes 1 & 2	16 932,82	1 483	57,62%	41,69%
Financed Emissions Scope 3	86 585,94	1 456	57,07%	41,69%

Le WACI (Weighted Average Carbon Intensity) des Scopes 3, mesuré en tonnes de CO2 par million de dollars de revenus, a augmenté. Cette hausse est due à une augmentation du nombre d'émetteurs qui rapportent leurs données (Cf, Reported Value), entraînant ainsi une diminution des données estimées.

La température du portefeuille au 31/12/2023 :

	Value	Coverage (organizations)
Temperature Rating Scopes 1 & 2	1,7°C	1 242
Temperature Rating Scope3 3	2,2°C	1 233

3. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement

Bien que nous suivions de nombreux indicateurs concernant nos actifs depuis très longtemps, l'interprétation qui en est faite afin de fournir des orientations aux gestionnaires d'actifs reste complexe et doit être régulièrement partagée avec eux pour limiter toute incompréhension.

En effet, certaines complexités liées à des contraintes de la réglementation solvabilité 2 et notre analyse actif/ passif peuvent limiter le raisonnement global. De plus, ces indicateurs sont instables en termes de niveau de couverture, point qui complique l'analyse de l'évolution et les conséquences qui en découlent au niveau de la stratégie d'investissement.

Notre renforcement du secteur immobilier nous apporte aussi une nouvelle forme de complexité à prendre en compte avec des nouvelles contraintes.

Enfin, la stratégie d'investissement devant aussi répondre à une dimension économique notamment sur la complexité d'un canton nous pouvons être amené à avoir aussi des contraintes opérationnelles et économiques comme l'absence d'arbitrage et peu de flexibilité sur nos provisions financières.

4. Évolution de la Stratégie d'Investissement et Alignement avec l'Accord de Paris

Dans le cadre de son engagement en matière de durabilité, AGMF a instauré une politique d'exclusion applicable aux différents mandats obligataires et actions. Cette politique vise une sortie progressive du

charbon et des hydrocarbures non-conventionnels. Bien qu'elle ne comporte pas encore de calendrier de sortie clairement défini pour 2030 et 2040, elle représente un premier pas important

Par ailleurs, dans le cadre de la sélection des fonds cotés et non cotés, AGMF a renforcé sa due diligence en intégrant systématiquement les critères ESG, privilégiant les fonds conformes à l'article 8 avec un biais thématique axé sur la transition énergétique et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

5. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus

Actuellement, AGMF évalue les performances extra financières sur une base annuelle avec une transition prévue vers une évaluation trimestrielle pour améliorer la fiabilité de ses résultats.

VIII. DECLARATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

1. Cadre réglementaire :

AGMF a examiné les conditions pratiques de mise en œuvre de ses obligations d'acteur sur les marchés financiers relatives à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement, en application de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Cet examen a abouti à la formalisation de la déclaration des principales incidences négatives (PAI « Principal Adverse Impact »).

2. Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Identification :

Dans le cadre de son engagement envers la durabilité et la responsabilité sociale, AGMF tient compte des facteurs ESG à chaque étape de son processus d'investissement, en alignant ses pratiques avec les principes du Pacte des Nations Unies et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

La prise en compte des incidences négatives dans les décisions d'investissement s'applique à l'ensemble du portefeuille d'AGMF.

- **Les indicateurs Obligatoires**

Ainsi, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont regroupées par grands thèmes tels que l'environnement et la biodiversité, la gouvernance et l'éthique, l'égalité et la diversité, ainsi que les controverses et armements et en tenant compte des objectifs du Pacte des Nations Unies.

✓ **Thème : Environnement et biodiversité (PAI 1 à 9 et 15)**

1. Emissions de GES
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
15. Intensité de GES (pour les souverains)

✓ **Thème : Gouvernance et éthique (PAI 10, 11 et 16)**

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (pour les souverains)

✓ **Thème : Égalité et diversité (PAI 12 et 13)**

12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance

✓ **Thème : Controverses et armement (PAI 14)**

14. Exposition à des armes controversées

✓ **Thème Immobilier (PAI 17 et 18)**

17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers
 - Les actifs immobiliers détenus par AGMF ne sont pas exposés aux risques associés aux combustibles fossiles. Nos investissements immobiliers sont soigneusement sélectionnés et gérés pour garantir qu'ils ne sont pas situés à proximité de sites d'extraction ou de traitement de combustibles fossiles, et qu'ils ne sont pas utilisés pour des activités liées à cette industrie. AGMF s'engage à maintenir un portefeuille immobilier durable et respectueux de l'environnement.
18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique
 - AGMF détient 20% d'actifs immobiliers. Au 31/12/2023, les indicateurs PAI relatifs à l'efficacité énergétique de ces actifs n'ont pas encore été mis en place. Une réflexion est en cours afin de définir les moyens et méthodes les plus appropriés à la mise en conformité avec la réglementation.

Les indicateurs optionnels

Par ailleurs, deux indicateurs d'incidences négatives (« PAI ») supplémentaires ont été sélectionnés selon les domaines suivants. Il s'agit de :

- ✓ Pour les questions environnementales : (PAI 19)

19. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)

- ✓ Pour les questions sociales : (PAI 20)

20. Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en %)

Hierarchisation

Les indicateurs sont hiérarchisés afin de prioriser le traitement des incidences les plus importantes par rapport aux objectifs définis par AGMF et actualisés si besoin.

La démarche initiale consiste à considérer la capacité de suivi de ces indicateurs avec une certaine fiabilité, représentée par le taux de couverture, qui reflète la disponibilité des informations qualitatives et quantitatives.

3. Déclaration des principales incidences négatives

Tableau 1.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs	PAI SFDR	Eléments de mesures	Niveau de priorité	Incidence 2023	Explication
1. Emissions de GES	PAI 1.1	Niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	1	13 255,68	Couverture 92,39%
	PAI 1.2	Niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	1	2 291,45	Couverture 92,39%
	PAI 1.3	Niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	1	91 393,89	Couverture 90,01%
2. Empreinte carbone	PAI 2.1	Empreinte carbone (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis)	1	347,11	Couverture 90,01%
3. Intensité de GES	PAI 3.1	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	1	676,12	Couverture 90,28%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	PAI 4.1	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1	5,58 %	Couverture 85,67%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	PAI 5.1	Part de la consommation et de la production d'énergie qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	2	39,98 %	Couverture 86,24%

	PAI 5.2	Part de la production qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	2	0,89 %	Couverture 86,17%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	PAI 6.1	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	2	0,17	Couverture 96,7%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	PAI 7.1	<u>Part des investissements</u> effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	2	1,42 %	Couverture 80,02%
8. Rejets dans l'eau	PAI 8.1	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2	0,0017	Couverture 28,69%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	PAI 9.1	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2	4,50	Couverture 90,29%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 10.1	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	2	8,06 %	Couverture 80,02%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	PAI 11.1	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	1	0,18 %	Couverture 93,54%
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	PAI 12.1	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	2	7,73%	Couverture 58,19%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	PAI 13.1	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	1	26,79 %	Couverture 93,12%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	PAI 14.1	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	1	0 %	Couverture 89,84%

PAI 6.1 Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (tableau ci-dessous)

Secteur A : Agriculture, forêts et pêches.

Secteur B : Mines et carrières

Secteur C : Manufacture

Secteur D : Fournisseur d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

Secteur E : approvisionnement en eau, égouts et gestion des déchets, et projets d'assainissement

Secteur F : Construction

Secteur G : commerce de gros et de détail, réparation de véhicules à moteur et motocycles.

Secteur H : Transport et stockage

Secteur L : Activités immobilières

	2023	2023	2023	2023
	GWh / EUR M revenue	Couverture (%)	Estimé (%)	Rapporté (%)
TOT	0,1718054	96,17	16,5	83,46
A	0,002436585	86,79	33,33	66,67
B	0,02763506	89,79	15,85	84,15
C	0,06402408	99,31	15,85	84,15
D	0,04146169	95,85	11,67	88,33
E	0,0011955246	100,00	8,33	91,67
F	0,0009603407	99,99	33,33	66,67
G	0,00057401916	62,96	24,24	75,76
H	0,024683207	91,83	19,44	80,56
L	0,010715044	99,79	16,95	83,46

Tableau 1.2 - Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateurs	PAI SFDR	Eléments de mesures	Niveau de priorité	Incidence 2023	Explication
15. Intensité de GES	PAI 15.1	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	1	122,59	Couverture 94,54%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	PAI 16.1	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	1	3	Couverture 97,65%
	PAI 16.2	Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	1	Relatif : 4,05 %	Couverture 97,65%

Tableau 1.3 - Indicateurs optionnels

Indicateurs optionnels	PAI SFDR	Eléments de mesures	Niveau de priorité	Incidence 2023	Explication
Environnement	PAI 19.1	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	1	34,33 %	Couverture 100% Estimé 0% Rapporté 100%
Questions Sociales et de personnel	PAI 20.1	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en %)	1	1,41%	Couverture 92,88% Estimé 0% Rapporté 100%

IX. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Un nouvel accord mondial pour la protection de la biodiversité a été adopté à la COP15 le 19/12/2022, connu sous le nom d'Accord de Montréal", signé par 195 pays. Cet accord visait à renforcer l'action internationale en faveur de la biodiversité et à mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de conservation fixés.

L'accord prévoit notamment de :

- ✓ Protéger 30% de la planète d'ici 2030 ;
- ✓ Restaurer 30% des écosystèmes ;
- ✓ Réduire l'impact des pesticides ;
- ✓ Augmenter les financements en faveur de la protection du vivant.

L'Union de mutuelle reconnaît l'importance de la biodiversité et intègre déjà la notation de celle-ci dans le calcul de son pilier Environnement.

AGMF privilégie ainsi les investissements qui soutiennent la préservation de la biodiversité et démontre son engagement envers cet enjeu crucial.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la protection de la biodiversité, AGMF a choisi d'investir en 2022 dans le fonds Echiquier Climate et biodiversity Impact Europe, qui favorise activement les initiatives alignées avec cet accord.

AGMF demeure proactive en suivant de près les développements nationaux, en se basant sur les meilleures pratiques disponibles et en collaborant avec des experts du domaine. L'entreprise met tout en œuvre pour obtenir des informations précises et fiables afin de développer une approche solide et responsable en faveur de la biodiversité.

X. Informations la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Afin d'assurer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de conserver une qualité de gouvernance dans le système de gestion des risques, nous avons réalisé une cartographie des risques de durabilité relatifs aux investissements.

Lors de l'exercice ORSA régulier annuel, nous procéderons ainsi à une revue de ces risques.

3 types de risques ont été identifiés avec un impact possible :

- Les **risques de transition** définis par la réglementation comme l'exposition aux évolutions induites par la transition écologique et notamment les objectifs environnementaux. Cela se traduit pour GPMA par l'évaluation des impacts économiques des décisions d'investissement visant à atteindre les objectifs climatiques des entreprises en portefeuille. Les risques identifiés sont les suivants :
 - L'**aggravation du risque crédit** correspondant au risque de dégradation de la notation de certains émetteurs disposant d'un risque de durabilité élevé (pouvant aller jusqu'à son défaut) ;
 - Le **risque de dévaluation d'un actif financier** dans certains secteurs d'activités (notamment immobilier avec passoire thermique, entreprises avec un fort déficit d'image à la suite d'un événement avec des aspects environnementaux).
- Les **risques climatiques (ou risques physiques)** définis par la réglementation comme l'exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité. Ce sont les conséquences directes de la survenance d'événements climatiques tels que la sécheresse, les inondations, la montée des eaux...
- Les **risques de responsabilité** liés aux facteurs environnementaux. Notre structure assurantielle GPMA par la détention de ses actifs financiers importants peut être considérée comme partiellement responsable du changement climatique. Ainsi nous relevons 3 conséquences pouvant conduire à un risque avec un impact financier :
 - Le **risque de non-conformité** à la réglementation environnementale pouvant entraîner des sanctions financières, des poursuites judiciaires et des pertes financières ;
 - Le **risque de réputation** avec des réglementations qui demanderont de plus en plus de transparence afin de permettre la comparabilité des acteurs et d'apporter un risque d'attractivité croissant ;
 - Le **risque de litige** avec la contestation de tiers sur des mesures prises par GPMA afin d'intégrer les risques de durabilité notamment avec le greenwashing ;

Le processus de caractérisation et de priorisation des risques n'est pas encore mature à ce stade pour être développé plus amplement. Toutefois, l'intégration des risques climatiques et sa possible quantification dans le processus ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité) sont en cours de réflexion avec des premières métriques permettant d'avoir de la visibilité sur la tenue de notre portefeuille d'actifs dans le temps au regard d'objectifs clairement définis.

Afin d'évaluer l'exposition de notre portefeuille à ces différents risques, nous avons fait le choix par l'intermédiaire de notre fournisseur Lumrisk, d'utiliser l'outil Clarity qui permet d'accéder à ces métriques normalisées.

A ce stade, seuls les risques physiques et de transition sont mesurés selon 3 scénarios à horizons 5, 10, 20 et 40 ans. Ces scénarios diffèrent en termes de changements politiques et technologiques, de risques physiques et de mécanismes de tarification. En effet, le risque de responsabilité reste difficile à quantifier car il reste très arbitraire aux décisions et aux comportements futurs de la société civile.

Nous nous attachons donc à réaliser les scénarios climatiques déterminés au niveau international et pouvant être considérés comme la norme actuelle :

- **Le scénario « Net-Zero » ou Zéro émission** explore les risques et les opportunités d'une transition optimiste, ambitieuse mais ordonnée vers la carboneutralité d'ici 2050.

C'est un scénario de transition radical mais ordonné. Avec une augmentation moyenne de la température mondiale de 1,5°C en 2100. Il s'agit du scénario du GIEC à très faibles émissions (SSP1-RCP1.9). La transition est rapide et se fait progressivement, avec une dynamique d'intégration des prix du marché de manière linéaire au cours des quatre premières années.

- **Le scénario « Net-Zero Financial Crisis » ou Zéro émission et crise financière** qui suppose une transition désordonnée et financièrement perturbatrice.

C'est un scénario de transition radical similaire au Net Zero mais de manière désordonnée, avec des désinvestissements soudains en 2025 afin d'aligner immédiatement les portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris qui apportent des effets perturbateurs sur les marchés financiers. Les désinvestissements d'actifs liés aux activités économiques à forte intensité de carbone provoquent une réévaluation brutale et des répercussions financières ultérieures. L'augmentation de la température moyenne est de +1,5°C en 2100 (scénario du GIEC à très faibles émissions SSP1-RCP1.9).

- **Le scénario « High Warming » ou Réchauffement élevé** suppose une transition ratée conduisant à des risques physiques très graves.

C'est un scénario de réchauffement élevé avec une augmentation de la température moyenne de +4,3°C d'ici 2100, nommé scénario du GIEC à émissions élevées (SSP3-RCP7.0). Avec l'incapacité à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, de graves impacts physiques et météorologiques extrêmes et progressifs apparaissent. En effet, le déclenchement de plusieurs points de bascule climatiques entraîne une augmentation exponentielle des événements météorologiques extrêmes et une perte de productivité avec d'importantes répercussions sur les marchés financiers dans les années 2020 et 2030, en raison de performances attendues plus faibles.

Chacun des scénarios est structuré selon les types de risques et opportunités suivants :

- **Le risque de transition** : Les impacts de la transition (positifs ou négatifs) sont évalués en fonction de trois types de politiques : taxe carbone/ETS (dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la taxe carbone doit atteindre 100 € par tonne de CO₂ en 2030), améliorations de l'efficacité énergétique (par exemple avec l'objectif de réduction de 11,7% de la consommation d'énergie primaire et finale de l'Union Européenne d'ici à 2030) et subventions aux énergies à faible intensité de carbone, qui sont prises en compte dans la demande énergétique et les mix technologiques au niveau sectoriel.
- **Le risque physique aigu** : impacts des événements météorologiques extrêmes (par exemple inondations ou chaleur extrême) ; Ce risque est estimé à partir des projections

de fréquence des événements météorologiques extrêmes, des pertes financières passées et de la résilience des pays face à ces événements.

- Le risque physique chronique : Les principaux facteurs responsables des risques physiques chroniques sont la baisse de la productivité agricole, industrielle et du travail, induite par la température, l'élévation du niveau de la mer, la modification des cycles de l'eau, ainsi que la baisse des rendements agricoles liée aux prix des denrées alimentaires.
- Un « choc de sentiment » est également inclus dans le scénario de crise financière nette zéro. Il s'agit d'une réévaluation brutale des actifs due à une prise de conscience tardive et soudaine des risques climatiques et provoquant une crise financière.

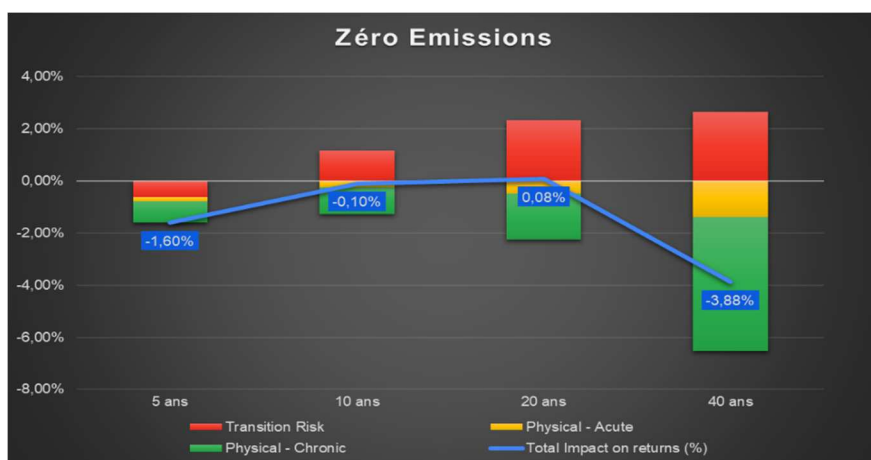
Pour la modélisation financière le principe est le suivant : les chocs physiques et de transition sur les indicateurs économiques généraux sont d'abord traduits en impacts sur les rendements par classe d'actifs, pays et secteur. Les effets directs sur la performance ainsi que la révision des prix effectuée par les marchés financiers se traduisent ainsi sur les rendements de chaque titre estimée en fonction des caractéristiques de l'émetteur, notamment son secteur et sa zone géographique. Les impacts financiers au niveau des titres sont ensuite regroupés au niveau du portefeuille en utilisant une approche pondérée par la valorisation de chaque portefeuille.

Aucune hypothèse de réallocation des placements n'a été réalisée dans ces simulations. Il s'agit bien du portefeuille d'actifs détenu au 31/12/2023 sur lequel nous appliquons des chocs. Ainsi les rendements attendus sur les placements futurs ne sont pas pris en compte. Seule la contribution de chaque émetteur est considérée. En clair il ne s'agit pas d'une analyse de performance des actifs dans le futur mais uniquement de voir l'impact des choix d'investissement sectoriel et géographique dans chacun des scénarios d'évolution du climat à un instant donné.

Le taux de couverture du portefeuille de placement dans ces simulations est de 32% en valeur.

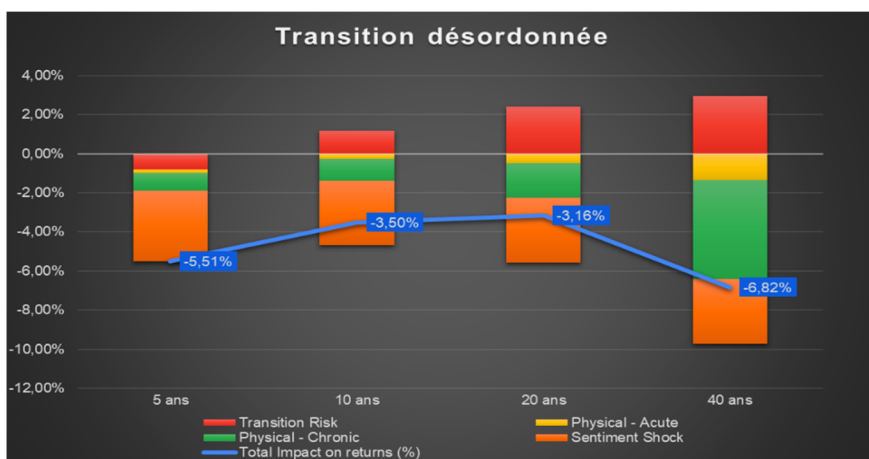
Ne sont pas inclus dans le périmètre d'analyse les actifs immobiliers (SCI), les avoirs en banque, les participations actions et les fonds non-côtés. L'objectif pour les années à venir est d'augmenter la part des actifs couverts afin de suivre au mieux les risques de durabilité.

Ci-après les résultats de l'évaluation des risques sur le portefeuille au 31/12/2023. A ce stade nous n'avons pas suffisamment de détails pour analyser plus finement les résultats. L'analyse proposée est faite au niveau global du portefeuille.

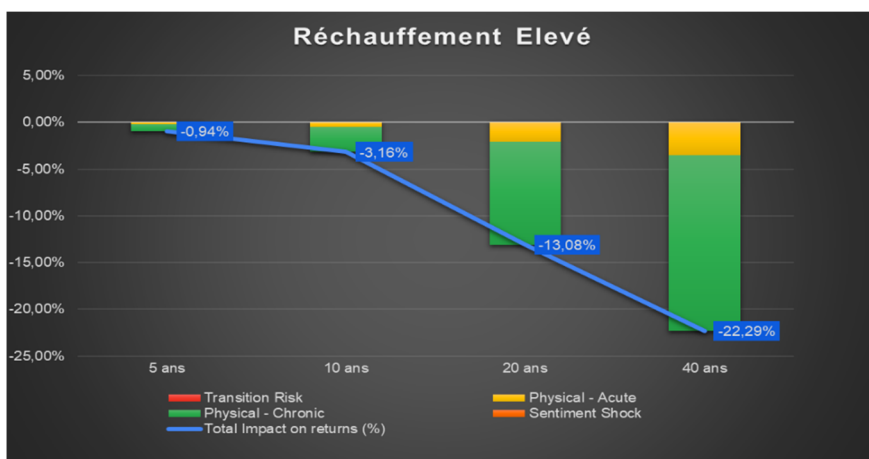


Le scénario Zéro Emission à un impact moyen sur le rendement du portefeuille de -1,38% toute période confondue. La baisse la plus importante est à l'horizon de 40 ans (-3,88%). Ce phénomène est dû à

l'exposition importante à cet horizon des émetteurs en portefeuille aux risques physiques et plus particulièrement aux risques physiques chroniques.



Le choc de sentiment vient s'ajouter au scénario précédent et conduit à une baisse supplémentaire du rendement global. La sensibilité du portefeuille est directement liée au caractère désordonné de la transition. Les actions tardives et immédiates conduisent à une diminution moyenne de la performance du portefeuille de l'ordre de 5%.



Dans le cas du scénario de réchauffement élevé, le risque de transition n'a plus d'effet puisque la transition climatique a échoué. C'est un scénario extrême qui conduit à une baisse très forte de l'ordre de -23% à un horizon de 40 ans.

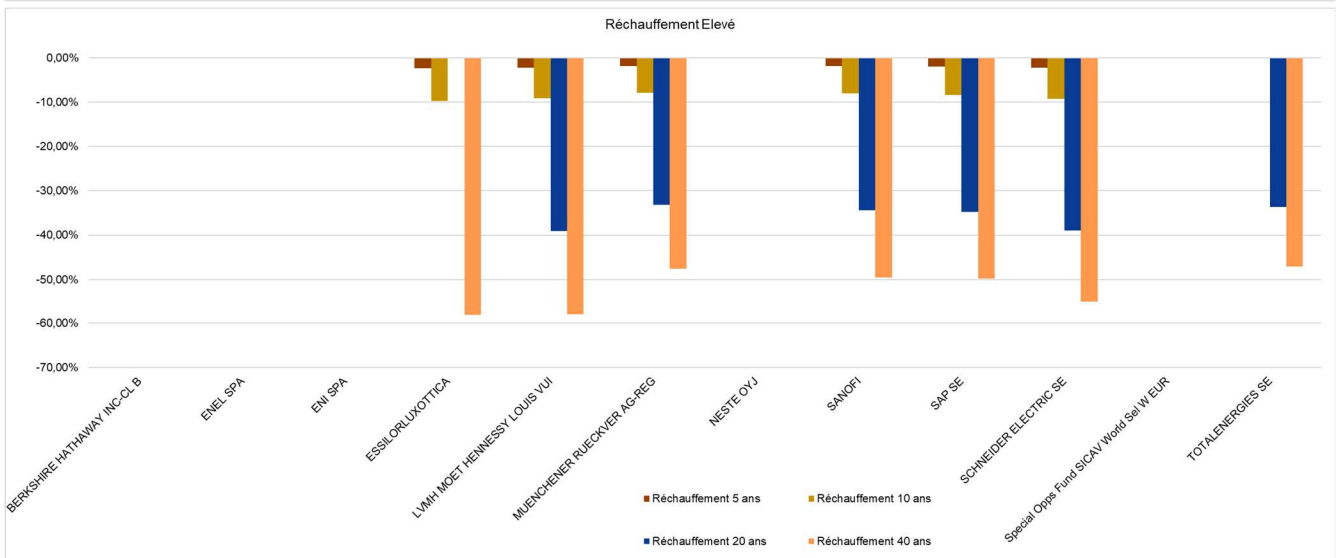
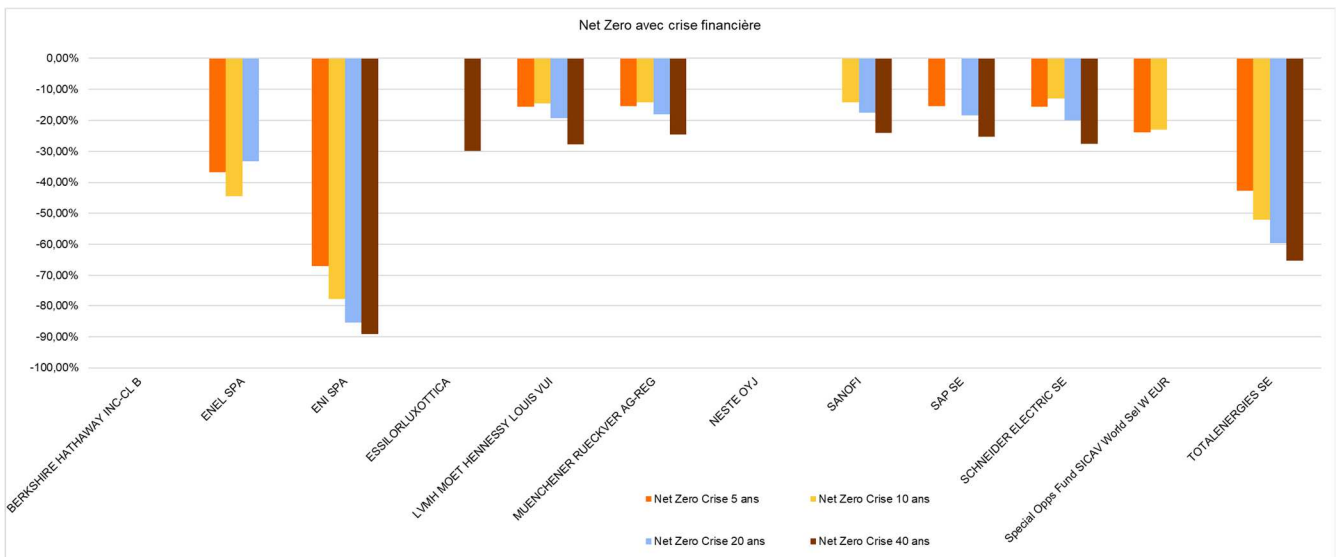
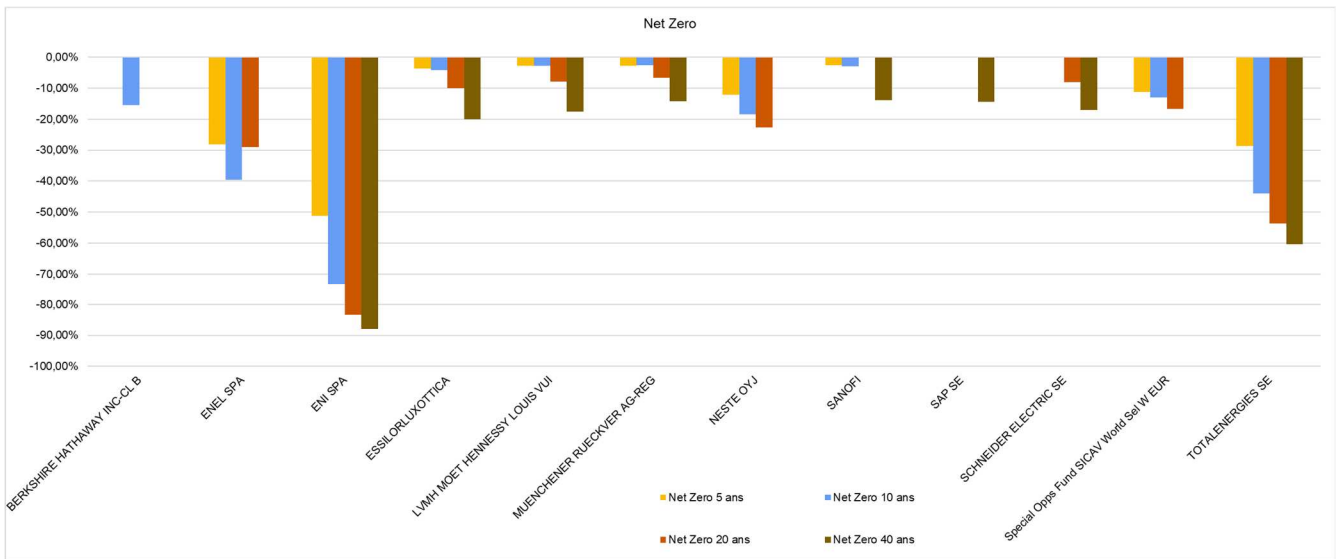
Ce suivi des risques a été mis en place début 2024 et nous n'avons pas d'éléments de comparaison. En revanche dès le prochain exercice nous réaliserons une analyse d'évolution qui nous permettra d'étudier les avancées réalisées dans l'année concernant ces trois scénarios.

L'analyse de ces résultats doit nous permettre de réfléchir à l'allocation de notre portefeuille et de mener les actions nécessaires à la réduction de notre exposition aux risques environnementaux.

Pour cela nous disposons pour chacun des scénarios et à chaque horizon du Top 10 des émetteurs qui contribuent le plus négativement aux risques et du Top 10 des émetteurs qui contribuent le plus positivement et donc qui constitueraient une opportunité.

Voici ci-après la représentation graphique du Top 10 des émetteurs risqués pour les 3 scénarios.

Sur les graphiques apparaissent 12 émetteurs et non 10 comme annoncé car selon l'horizon de projection le top 10 des émetteurs évolue. Pour pouvoir illustrer les résultats du scénario tout horizon confondu tous les émetteurs apparaissant au moins une fois dans le top 10 sont représentés.



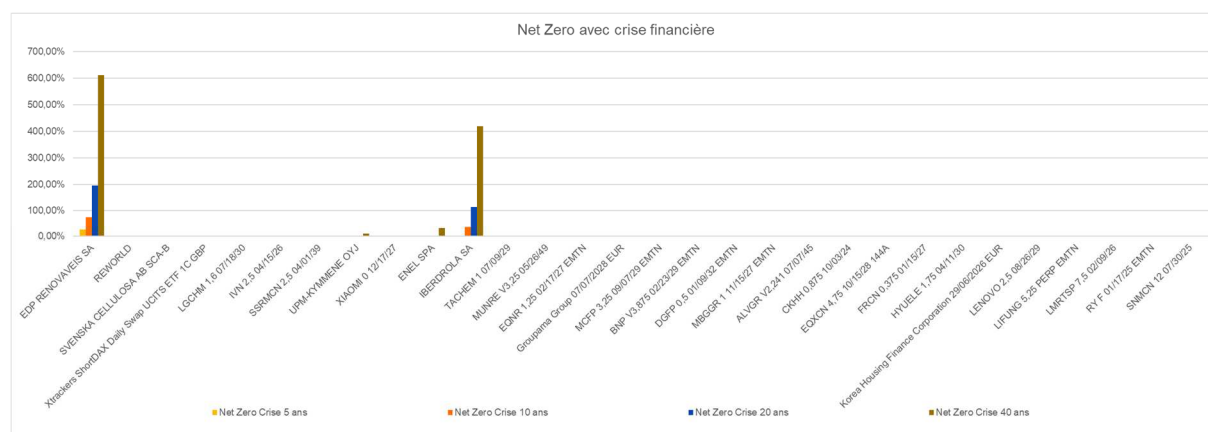
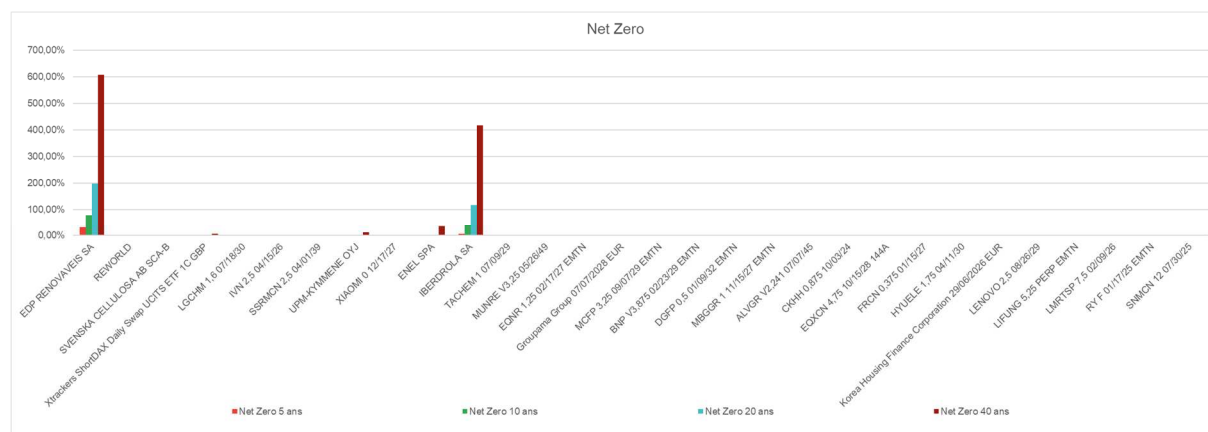
Afin de bien comprendre les graphiques prenons un exemple. Nous nous plaçons dans le scénario Net Zéro. L'émetteur Total Energies contribue de manière négative à hauteur de -30% à horizon de 5 ans et cela se poursuit jusqu'à l'horizon de 40 ans où la contribution atteint -60%. Cela signifie que dans notre exposition aux risques physiques et de transition à horizon de 5 ans Total fait baisser le rendement global de notre portefeuille de 30%.

Concernant les 2 scénarios Net Zéro et Net Zéro avec crise financière, 3 émetteurs se détachent des autres en termes d'impact. Ce sont ceux qui contribuent le plus négativement dans notre analyse. Ce sont Total Energies SE, ENI SPA et ENEL SPA, des producteurs et fournisseurs de gaz et d'électricité. Il est à noter que l'émetteur ENEL SPA ne figure plus dans le Top des émetteurs risqués à l'horizon 40 ans.

Lorsqu'aucun histogramme n'apparaît sur le graphique c'est que la contribution est très faible par rapport aux autres émetteurs.

Dans le scénario de réchauffement élevé on observe qu'une plus grande proportion d'émetteurs sont considérés comme à risque. Cela paraît cohérent avec les hypothèses sous-jacentes du modèle. La productivité de manière générale ainsi que les performances des marchés financiers sont directement impactées.

Voici ci-après la représentation graphique du top 10 des émetteurs « d'opportunités » pour les 2 scénarios Zéro émission et Zéro émission et crise financière. Aucune opportunité n'est considérée dans le scénario extrême de réchauffement climatique puisqu'il s'agit d'un scénario d'échec.



Les 2 principaux émetteurs représentant une opportunité sont des producteurs et fournisseurs d'énergies renouvelables (éolienne principalement). Par exemple l'émetteur EDP RENOVAVEIS SA à un impact à la hausse de 600% sur le rendement global de notre portefeuille dans le scénario Net Zéro à horizon de 40 ans.

Un des émetteurs en portefeuille apparaît au niveau des 2 tops 10. Il contribue négativement jusqu'à l'horizon de 20 ans et il devient une opportunité d'atténuation des risques à horizon 40 ans. Il s'agit de

l'émetteur ENEL SPA, cela s'explique par le fait que cet émetteur a un objectif de neutralité carbone clairement défini vis-à-vis des accords de Paris à cet horizon.

L'arbitrage sur le choix des émetteurs et sur leur poids dans le portefeuille pourra ainsi être réalisé en prenant en compte les conclusions de ces analyses.

XI. Informations sur un plan d'amélioration continue

Afin de renforcer notre stratégie RSE globale, plusieurs domaines clés nécessitent des améliorations.

- Renforcer l'analyse extra financière de nos actifs non cotés.
- Elaborer une politique climat et de biodiversité avec des enjeux quantifiés.
- Renforcer nos programmes de formation continue à tous les échelons de l'entreprise

Les principaux risques de durabilité ont été identifiés et une première évaluation a été menée. Les étapes suivantes ont été déterminées et sont en cours d'avancement :

1. Diagnostic des risques propres à la durabilité, leur temporalité et enjeux avec l'objectif d'aller plus loin dans l'analyse des risques et de permettre la formalisation des objectifs.
2. Evaluation des risques avec l'établissement ou l'adaptation d'indicateurs permettant d'éclairer les choix d'investissement au regard des risques climatiques ;
3. Détermination des tolérances associées et des managements action sur les risques considérés comme majeurs afin d'améliorer la capacité de résilience ;
4. Fixation d'un niveau d'ambition au niveau de la gouvernance afin de conjuguer la performance financière et extra financière ;
5. Etablissement de plans d'action et lancement des travaux pour l'atteinte des objectifs fixés, notamment à partir des conclusions observées sur les scénarios climatiques.

Cette démarche séquencée permet la diffusion de la culture des risques de durabilité et d'analyser la pertinence du système de gestion des risques de durabilité.

L'objectif souhaité reste d'assurer un bilan extra-financier de qualité similaire au reporting financier réglementaire (comptes sociaux, Solvabilité) avec un processus de remontées d'informations sécurisé, robuste et fiable.

Notre ambition consiste à avoir réalisé ces travaux dans une temporalité similaire à celle du SFDR afin d'avoir une approche complète répandant à ce corpus de réglementation. Les premiers objectifs sont fixés pour 2024.

XII. Glossaire

✓ **Accord de Paris :**

Accord climatique international établi en 2015 par les Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Les 194 Parties signataires (195 avec les Etats-Unis, s'étant officiellement retiré en novembre 2020) se sont engagés à 3 objectifs : – un objectif de maintien de la température terrestre globale : « Contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques; » (Art. 2.1a) – un objectif d'adaptation mondial au changement climatique : « Renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire; » (Art. 2.1b) – un objectif relatif à la réorientation des flux financiers : « Rend[re] les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. » (Art. 2.1c)

✓ **Best in Class**

Elle désigne une stratégie de sélection des entreprises qui se distingue par leurs meilleures pratiques en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de leur secteur d'activité. Plutôt que d'exclure certains secteurs d'investissement, cette approche privilégie les entreprises leaders en termes de durabilité et de responsabilité, même si elles opèrent dans des industries traditionnellement moins responsables. L'objectif est de favoriser les comportements exemplaires et d'encourager l'ensemble des acteurs d'un secteur à améliorer leurs pratiques ESG.

✓ **Best-in-Universe**

La stratégie "Best-in-Universe" en Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sans se limiter à un secteur d'activité spécifique. Contrairement à l'approche "Best in Class", qui compare les entreprises au sein de leur propre secteur, "Best-in-Universe" compare toutes les entreprises à l'échelle globale, indépendamment de leur secteur. Cette méthode vise à identifier les leaders absolus en termes de durabilité et de responsabilité, favorisant ainsi les investissements dans les entreprises qui ont les meilleures performances ESG dans l'ensemble de l'univers d'investissement.

✓ **KPI**

Les indicateurs de suivi de performance (Key Performance Indicator) sont des données, exprimées avec une unité de mesure spécifique permettant de calculer la performance, les risques, les opportunités ou les impacts climatiques d'un portefeuille d'investissement (ou d'une entreprise).

✓ **Part brune :**

Part des activités, investissements, et/ou dépenses d'une entreprise ou part des encours d'un portefeuille d'investissements considérée comme non durable sur le plan environnemental. Elle désigne généralement les activités incompatibles avec les objectifs de long-terme de la Transition écologique (climat, biodiversité, économie circulaire).

✓ **Part verte :**

Part des activités, investissements, et/ou dépenses d'une entreprise ou part des encours d'un portefeuille d'investissements considérée comme durable sur le plan environnemental. Alors qu'il n'y avait pas de définition sur ce qui relève d'une activité durable sur ce plan, la Taxonomie

européenne actuellement en développement prévoit de standardiser les conditions de durabilité environnementale d'une activité (et sous quelles limites). Elle vise de surcroit à définir la manière dont sera calculée la part verte d'un portefeuille d'investissements, d'un chiffre d'affaires ou des dépenses d'investissements des acteurs financiers et non-financiers.

✓ **TCFD :**

Groupe de travail du Financial Stability Board (le conseil de stabilité financière) du G20. Ce groupe de travail sur les enjeux de transparence climatique, créé Mark Carney ancien gouverneur de la banque centrale canadienne et de la banque centrale britannique, a publié en 2017 ses recommandations finales sur la prise en compte des enjeux et des opportunités climatiques pour les investisseurs (voir ici). Référentiel influent de soft law à l'échelle mondiale, les recommandations de la TCFD (rapport publié en 2017) offrent un cadre volontaire aux entreprises et aux institutions financières pour prendre en compte les risques climatiques et effectuer leurs travaux d'analyse et de reporting climat. Ces recommandations sont construites sous l'angle des risques climatiques et d'une matérialité financière (les incidences des risques climatiques sur l'organisation). Si l'accent est mis sur l'utilisation de scénarios climatiques, dont l'utilisation d'un scénario 2°C ou en dessous (scénarios de transition), les recommandations de la TCFD n'abordent pas les sujets plus récents sur l'évaluation de l'alignement et la mesure des contributions aux objectifs de l'Accord de Paris.

✓ **Scope 1**

Les émissions directes liées à l'activité de l'entreprise (fabrication des produits, déplacements des collaborateurs...).

✓ **Scope 2**

Les émissions indirectes résultant de l'utilisation d'énergie par l'entreprise. Ce sont principalement les émissions liées à la consommation d'électricité comme les émissions de CO2 issues de la production de cette électricité par une centrale à gaz par exemple.

✓ **Scope 3**

Les émissions indirectes issues de la chaîne d'approvisionnement, de la distribution, de l'utilisation des produits par les utilisateurs finaux et des déchets générés par la fin de vie de ces produits